

**Des voix:** Bravo!

**M. MacKay:** Nous ne sommes pas ici pour faire l'éloge de la GRC ou la dénigrer. Nous sommes ici pour l'aider à mieux exécuter sa tâche en lui fournissant de meilleures conditions de travail. Nous aimerions également présenter certaines suggestions constructives au gouvernement pour accélérer son travail.

Le ministre de la Justice ne parle pas sensément lorsqu'il dit que notre situation est meilleure que celle des États-Unis. Il suffit de regarder les périodiques ou les émissions télévisées pour savoir que le crime organisé dispose des mêmes facilités que les sociétés multinationales. Meyer Lansky est aussi bon chef d'entreprise que n'importe quel dirigeant de multinationale licite. S'il y a des affaires intéressantes à réaliser au Canada, le crime organisé aura tôt fait de s'installer ici, et d'après ce qu'on apprend depuis quelque temps, c'est déjà fait.

Il y a un autre problème, qui concerne la GRC. Si nous voulons qu'elle accomplisse sa mission difficile et dangereuse, il faudra s'occuper un peu des conditions de travail qui y règnent et de ses rapports avec le solliciteur général, qui en est le patron. Voilà longtemps que je demande avec d'autres députés les réformes qui s'imposent pour instaurer un peu plus de justice en faveur des agents de la GRC elle-même. Je vois à la Chambre l'ex-solliciteur général. Il a fait un effort sincère en ce sens, mais sous sa direction, il n'y a pas eu de progrès: à preuve les nombreux appels portés à l'époque par des agents qui se plaignaient de leurs supérieurs. Je suis de tout cœur avec la GRC. Il m'est même arrivé de défendre beaucoup de ses agents. Mais je n'ai pas bien aimé la façon dont certains de ses cadres traitaient le solliciteur général.

L'exemple le plus flagrant que je possède à ce sujet figure dans un rapport que j'ai pu me procurer. J'en ai ici un passage. Je possède le document intégral, et je le tiens à la disposition de ceux qui voudront le lire. Un cadre supérieur, responsable des services juridiques, déclarait ce qui suit à propos du solliciteur général de l'époque:

Il n'y a rien d'étonnant non plus à ce qu'on laisse entendre, si toutefois ce n'est qu'une rumeur, qu'il y a eu tentative d'influence entre l'avocat et le Solliciteur général.

Le fin mot de l'histoire, c'est tout simplement que le Solliciteur général, à son grand mérite, était entré en contact avec un avocat de la Société Ogilvy Cope de Montréal, un dénommé Arthur Campeau, pour essayer de faire bénéficier d'un peu de justice les agents de la Gendarmerie royale Don McCleery et Gilles Brunot qui avaient été licenciés aux termes de l'article 173 sans autre forme de procès. Il avait consulté l'avocat pour voir ce que l'on pouvait faire pour atténuer les circonstances, s'il y avait de bonnes raisons de le faire. Un haut-gradé de la Gendarmerie royale du Canada n'avait aucune excuse en cette occasion pour lancer ce genre d'accusation contre le Solliciteur général de l'époque. Voilà le genre de choses qui me préoccupent dans les rapports entre le Solliciteur général et la police. Cela me porte à croire que la police devrait continuer à relever d'un ministre de rang supérieur comme le ministre de la

### *Crime organisé*

Justice, en vue de résoudre certains des problèmes que pose ce partage des responsabilités entre les deux ministres envers nos forces policières nationales.

Un autre incident m'a fait douter du genre d'information qu'obtiennent les députés dans ce domaine. Je veux parler de la réponse que j'ai obtenue à ma demande de renseignements concernant des poursuites éventuelles contre la GRC intentées par un homme d'affaire montréalais à cause de certains propos peu élogieux que des gendarmes avaient tenus à son sujet. J'ai soulevé la question à la Chambre et n'ai obtenu qu'une vague réponse. Je l'ai finalement soulevée à nouveau pendant le débat sur la motion d'ajournement. Le secrétaire parlementaire du Solliciteur général de l'époque, le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin), m'a alors pour ainsi dire répondu, comme en témoinne le hasard, que j'étais fou de donner à entendre que la Gendarmerie royale irait négocier avec qui que ce soit pour savoir si elle allait être poursuivie ou non.

Je ne l'ai pas consigné au compte rendu mais je peux le faire car j'ai aussi ces documents en ma possession, notamment un rapport signé par un ancien inspecteur de la GRC, où il est dit précisément le contraire, qu'il s'est rendu à deux reprises au bureau de cet homme d'affaires, M. Bronfman, dans le but exprès de négocier avec lui pour le convaincre de ne pas poursuivre la Gendarmerie royale en diffamation. Les renseignements que j'ai obtenus à la Chambre à ce sujet étaient tout le contraire des faits et trompeurs en plus. Je le mentionne à nouveau simplement pour montrer que les renseignements que les députés obtiennent ici à la Chambre des députés d'en face sont ou bien le résultat d'une information médiocre recueillie par le corps policier, et je préfère croire qu'il en est ainsi, ou bien la preuve d'une répugnance à fournir des éclaircissements à leurs collègues parlementaires. Ce sont des choses de ce genre qui inquiètent. Elles affectent la compréhension du corps policier et du ministre.

Je soulève la question maintenant, à l'occasion du présent débat, dans l'espoir que certaines de ces choses seront examinées et étudiées. Avant tout, je le fais dans l'espoir que le solliciteur général qui, à mon avis, accomplit un bon travail et semble être conscient de la nécessité de changer la situation pour améliorer les rapports entre lui-même et le corps policier examinera certaines de ces injustices passées à l'égard des agents McCleery, Brunot, Primeau et autres, dont il connaît l'existence.

● (1740)

Il semble déjà que certaines recommandations du juge René Marin ont été appliquées, a-t-il dit. Je le crois sur parole. J'espère qu'un bon jour il mettra la Chambre au courant des changements précis opérés à la suite des recommandations du juge Marin. Il nous a aussi promis, peut-être pour l'automne, une mesure législative qui entérinerait officiellement des parties du rapport du juge Marin. J'y compte bien.